

**RECOMMANDATIONS DU COMITE CHARGE DE LA QUESTION
RELATIVE A LA PRESIDENCE DE L'UNION AFRICAINE**

Sur l'instruction de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine lors de sa sixième Session ordinaire dans la capitale soudanaise, Khartoum, les 23 et 24 janvier 2006, le Comité des Sept présidé par le Botswana et composé du Gabon, du Zimbabwe, du Burkina Faso, de Djibouti, de la Tanzanie et de l'Egypte, s'est réuni et a arrêté ce qui suit :

1. le Soudan assurera la présidence de l'Union africaine au titre de 2007 ;
2. le principe de la rotation entre les régions devra être respecté dans l'élection du Président de l'Union africaine ;
3. La région de l'Afrique centrale présentera un candidat pour la présidence de l'Union africaine au titre de 2006 ;
4. Un comité sera créé pour examiner la question relative à l'application du principe de la rotation pour les années à venir, conformément aux dispositions de l'Acte Constitutif de l'Union africaine ;
5. Une déclaration sera faite par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement pour exprimer sa reconnaissance et sa gratitude au peuple et au gouvernement du Soudan pour les efforts déployés et pour leur présenter ses félicitations pour l'élection du Soudan comme Président de l'Union africaine au titre de 2007.

La réunion soumet les recommandations ci-dessus à l'attention de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement pour adoption.

Khartoum, le 24 janvier 2006

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

Recommendation of the Committee on the Chairmanship of the African Union

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/343>

Downloaded from African Union Common Repository